

Déclaration d'intention d'aliéner n° 20161163 du 30/08/2016 :délibération

Le Conseil Municipal à l'unanimité a renoncé à exercer son droit de préemption

Affaire ROYET Pierre, le Vergerot – Réunion du 06/09/2016 chez le notaire, Maître TESTON pour étude du projet d'acte de donation : délibération

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet tel qu'il est présenté.

Préfecture du Jura le 12/09/2016, réunion d'information aux Maires concernant le recensement de la population, Janvier, Février 2017 – Compte-rendu

M. le Maire indique qu'il a assisté à une réunion d'information sur le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier 2016 au 18 février 2016. Il a été rappelé l'importance des opérations de collecte, la charge de travail qu'elles représentent et leur impact sur les données la population légale.

Le coordonnateur communal (Mme Sandrine GAUCHET) devra nommer 2 agents recenseurs. Le recensement de la population évolue en offrant aux habitants la possibilité de répondre par internet. Ce mode de réponse a été choisi par 40 % des ménages recensés en 2016.

L'Etat versera aux Communes une dotation forfaitaire en fonction du nombre de logements, de la population et du mode de collecte (en 2016 : 1,72 €/habitant et 1,13 €/logement). En ce qui concerne la rémunération des agents recenseurs, la Commune a plusieurs solutions :

- Soit sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale
- Soit sur la base d'un forfait
- Soit en fonction du nombre de questionnaires

Suite aux résultats des 5 points de comptage effectués dans le village entre le 28 Juin et le 05 Juillet 2016, mise en place d'une commission chargée de faire des propositions afin d'améliorer la sécurité dans notre village.

M. le Maire propose la constitution d'une commission et demande quels sont les membres du Conseil Municipal qui sont intéressés : M. Rémi COURTOUT, M. Emmanuel RIZZI, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE, Mme Chantal MARTELIN.

M. COURTOUT indique que M. Cyrille GARNIER, de la DD, qui a établi le rapport a proposé d'assister aux réunions et d'apporter des idées.

Conseil Municipal des jeunes, rappel pour ceux qui désireraient participer :

- **26/09/2016 de 15h00 à 16h30 en Mairie, les enfants rencontreront les 2 secrétaires et les élus**
- **03/10/2016 à partir de 9h00 à l'atelier municipal, les enfants rencontreront les 2 employés communaux (+ personne en contrat aidé) et les élus**

Mme GUILLAUME-BELLE rappelle les dates où les enfants des classes de C.M. et C.E. concernés par l'élection du Conseil Municipal des jeunes rencontreront les élus, les secrétaires et les agents techniques. Tous les membres du Conseil sont invités à y participer.

Grand Site de France, réunion du COPIL le 31/08/2016 à Nevy-sur-Seille, compte-rendu

M. CHALANDARD rend compte de la réunion du COPIL. Etaient présents :

- l'inspecteur des sites du Jura, M. Jean-Luc GOMEZ, MM. les présidents de la CCCHS et CCBR, 9 représentants des Communes, Mme Charlotte GODARD, animatrice Leader, M. Denis CONTE, Président de l'Office du Tourisme, M. Claude SIRUGUE, maison de la Haute Seille.

Les points abordés sont :

▪ **Historique du dossier** : en 2015 : proposition par les services de l'Etat auprès du COPIL du site classé viticole de réfléchir sur l'opportunité de demander un « label grand site de France »

- Le COPIL souhaite inclure le site classé de Baume-les-Messieurs
- 05/04/16 : visite de terrain avec le ministère de l'Environnement, le réseau des Grands Sites de France, la DREAL et la DDT. L'assemblée valide l'intérêt de valoriser les sites du vignoble de Baume-les-Messieurs et de Frontenay.
- 18/05/16 : l'assemblée décide de prendre le temps de préparer la labellisation en demandant à ce que le site bénéficie d'une « Opération Grand Site ».
 - Point sur la gouvernance : la Commune de Baume-les-Messieurs demande quelle gouvernance sera mise en place si l'ensemble du territoire concerné par l'OGS n'est pas sur le même territoire intercommunal compte tenu du fait que leur souhait de rejoindre ECLA. L'Inspecteur des sites indiquent qu'il y a 2 possibilités :
 - gouvernance par l'une des intercommunalités via la signature d'une convention
 - gouvernance par un syndicat mixte rassemblant l'ensemble des élus concernés
 - Point sur le diagnostic de territoire :
Il ressort qu'il faudrait ajouter :
 - Le belvédère de Crançot, les grottes dans la présentation de la géologie du territoire,
 - des informations sur les AOP Comté et Morbier
 - Périmètre d'intervention OGS : le périmètre peut être élargi au-delà des limites des sites classés avec les communes de Bréry, Le Vernois et Lavigny. C'est le Ministère qui fera le choix avant le lancement de l'Opération Grand Site en fonction de l'argumentaire développé.
 - orientations de gestion : chaque commune maintient sa réglementation actuelle (ZPPAUP, AVAP, ZPR et autres périmètres restent en l'état).

Compte-rendu de la réunion APEI « Opération Brioches » du 08/09/2016 à VOITEUR

M. CHALANDARD rappelle que la traditionnelle « Opération Brioches » se déroulera cette année du 3 octobre 2016 au 9 Octobre 2016. Il se charge de contacter les bénévoles habituels pour les en informer. Les brioches seront disponibles à la Mairie à compter du mardi 4 octobre.

Proposition de délibération pour transférer les dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau assainissement sur l'exercice 2016 : délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert des dépenses :

- au budget eau à hauteur de 10 930,10 €
- au budget assainissement à hauteur de 3.987,00 €

M. VAN DAMME Jean, proposition de dégrèvement à titre exceptionnel, suite à fuite d'eau

La consommation annuelle affichée par le compteur d'eau relevé par les agents techniques est anormalement élevée et laisse présager la présence d'une fuite. Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures. Cette mesure est applicable qu'une seule fois, il appartient à l'abonné de vérifier qu'il n'y a plus de fuite sur son installation. Il suffit de vérifier que le compteur ne tourne pas quand les robinets sont fermés.

Madame CHAPUIS Claire, proposition de dégrèvement à titre exceptionnel, suite à fuite d'eau

La consommation annuelle affichée par le compteur d'eau relevé par les agents techniques est anormalement élevée et laisse présager la présence d'une fuite. Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures. Cette mesure est applicable qu'une seule fois, il appartient à l'abonné de vérifier qu'il n'y a plus de fuite sur son installation. Il suffit de vérifier que le compteur ne tourne pas quand les robinets sont fermés.

Monsieur BUCHIN Jean-Marie, proposition de dégrèvement à titre exceptionnel, suite à une erreur de relevé

Suite à une erreur matérielle, erreur de relevé des index, il convient de modifier l'index 2015-2016, soit 1068 (au lieu de 1167). Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures soit 45 m³.

Monsieur MEURIOT Philippe, proposition de dégrèvement à titre exceptionnel, suite à une erreur de relevé

Suite à une erreur matérielle, non reprise de l'index 2014-2015 lors du basculement informatique du terminal au portable IZAR. Il convient de reprendre le dernier index de la facturation de 2014-2015 soit 92 (au lieu de 0) de la facture établie au nom de M. MEURIOT Philippe.

Par conséquent, une nouvelle facture sera émise au nom de M. MEURIOT Philippe pour une consommation de 38 m³.

Schéma directeur de l'eau potable intervention du cabinet IRH, les 24,25 août et le 05 septembre pour des mesures sur 10 jours

M. le Maire indique que dans le cadre du schéma directeur d'eau potable de la Commune, un ingénieur est venu pour faire les mesures suivantes :

- mesure de débit-pression sur 32 poteaux incendie
- mesure de pression sur 6 poteaux incendie
- mesure de débit sur les 4 compteurs existants équipés de tête émettrice (compteur de station, compteur de sectorisation est, ouest et de la Muyre)
- mesure de marnage du réservoir (1 point)
- mesure du chlore : 4 points de mesure (3 fois dans la journée) + 1 essai batch

M. le Maire ajoute qu'à l'occasion de ces relevés de mesures, il a été relevé + 6 barres de pression à la Muyre. Avec l'agent technique, M. VUIDEPOT, ils ont constaté que le stabilisateur amont/aval ne fonctionnait plus. Ce problème de surpression est totalement indépendant de la Commune. Ils ont immédiatement procédé à la réparation.

Dans l'immédiat il convient d'attendre le relevé des poteaux incendie effectué par IRH qui ne semble pas correspondre avec les relevés effectués par ceux des Sapeurs-pompiers.

Enfouissement réseaux secs au niveau du stade. Echanges avec entreprise BOUYGUES et le SIDEC, compte-rendu

M. le Maire indique que la Commune a donné un ultimatum à l'entreprise BOUYGUES pour l'achèvement du chantier. Le SIDEC en a été averti et a relancé l'entreprise en leur demandant que les équipements doivent être en fonctionnement dans les plus brefs délais.

Réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Seille.Choix du contrôleur technique – Délibération

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de retenir l'offre du cabinet SOCOTEC pour un montant de 1820 € HT soit 2184 € TTC.

Point sur la signalisation des commerces

M. Courtout indique que les socles ont été coulés pour la pose des panneaux signalétiques pour les commerces. Les lames seront posées dans le courant de la semaine.

Point sur l'ouverture des plis (choix de l'architecte) pour la réfection de la passerelle avec le SIDEC

L'ouverture des plis pour le choix d'un architecte a été reportée au 25 septembre car aucune offre n'avait été reçue compte tenu de la date initiale de remise des offres qui avait été fixée pendant la période des congés estivaux.

Compte-rendu de la réunion voirie avec Bresse-Revermont et la CCCHS le mardi 06 septembre 2016 à Saint Lamain

M. Courtout rend compte de la réunion à laquelle étaient présents : M. MAITRE, Président de la CCBR, M. NOIR, Vice-président de la CCCHS en charge de la voirie, des Maires et adjoints de différentes communes, M. Pierre MEIGNIER et les 2 directeurs de la CCBR et CCCHS.

La réunion était ciblée sur les statuts et le règlement de la voirie. Les directeurs des 2 com.com vont faire un compte rendu sur les statuts pour établir ce que la nouvelle com.com fera et ne fera pas.

En ce qui concerne :

→ le fauchage : prise en compte par la com.com, si la commune effectue le fauchage, celle-ci sera indemnisée au km

→ le déneigement : chaque commune continuera comme auparavant par leurs propres moyens ou par des moyens extérieurs à leur charge

Une délibération sera soumise à toutes les communes de la CCBR et de la CCCHS suite au compte rendu sur les compétences qui seront définies pour la nouvelle Com.com.

Compte-rendu du rendez-vous avec l'association AIR (Camille REVELUT), les employés communaux, Marc GUILLEMIN et les représentants de la commune le 07 septembre 2016

M. Courtout rend compte de l'entretien avec la référente de l'Association AIR et auquel participaient également les 2 agents techniques et le nouveau contrat aidé, Marc GUILLEMIN qui a pris ses fonctions depuis le 16 août 2016. Un contrat de 6 mois a été établi, soit du 16/08/2016 au 15/02/2017. Pour l'instant tout se passe bien, il donne satisfaction dans son travail.

Il y aura peut-être la possibilité de le passer à 35 heures si l'association AIR en prend la décision et que le Conseil Départemental valide cette proposition.

Point sur la rentrée scolaire

M. Campy donne l'effectif des élèves à la rentrée : 101 élèves, dont 16 enfants qui viennent de Bréry, répartis comme suit :

- 22 élèves en classe de maternelle
- 29 élèves en classe de GS + CP
- 23 élèves en classe de CE1 + CE2
- 27 élèves en classe de CM1 + CM2

Point sur les travaux de mise en conformité de l'école

M. CAMPY fait le point sur les travaux de mise aux normes des WC handicapés à l'école :

Les travaux ont été réalisés par les moyens communaux : déplacement WC + raccordement + peinture + changement de place du bac de nettoyage, mise en place d'un revêtement de sol.

Propositions pour la facturation des frais de scolarité des enfants des communes extérieures pour l'année scolaire 2016/2017 – Délibération

M. CAMPY indique qu'il convient de recruter un accompagnateur pour le bus des enfants qui viennent de Bréry car certains d'entre eux ont moins de 6 ans. Ce nouvel élément de dépense doit être pris en compte dans le décompte des frais de scolarité.

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Recherche d'un régisseur pour la salle des fêtes – débats

M. CAMPY indique que la Commune de Bréry est à la recherche d'un gestionnaire pour leur salle des fêtes. De ce fait, il serait opportun de recruter un agent qui s'occuperait de la salle des fêtes des Domblans et de Bréry permettant ainsi d'offrir un emploi avec un nombre d'heures plus attractif pour intéresser un futur candidat.

Questions diverses :

- M. CAMPY indique que M. GODARD lui a confirmé que la demande pour le renouvellement du parc informatique de l'école de Domblans a bien été enregistrée. Il convient d'attendre le financement par l'Etat
- M. CAMPY indique qu'une livraison de fioul a été faite pour les bâtiments communaux. Pour ce qui concerne l'école : 2400 l de fioul ont été récupérés dans les cuves du local technique. Initialement de

combustible était destiné à être utilisé comme carburant pour le tracteur communal, seulement, il a été indiqué que le tracteur doit rouler au « GNR ». Une nouvelle cuve a été remplie (2000 l) à cet effet.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme TREUVEY Christophe suite au problème qu'ils ont eu sur leur chaudière lorsque le stabilisateur amont/aval ne fonctionnait plus. Ce problème de surpression étant totalement indépendant de la Commune, le Conseil Municipal n'est pas d'accord pour que la Commune prenne en charge cette réparation.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 11 octobre 2016 à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 40.